

# CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTION 470

Open de la Mirabelle 2013

Du samedi 18 mai au lundi 20 mai 2013

## INSTRUCTIONS DE COURSE

ORGANISÉ PAR LA LIGUE LORRAINE DE VOILE



Avec le soutien du Syndicat Mixte de Madine et la Société Nautique de Madine  
et en collaboration avec l'AS 470 France



GRADE 3

Challenges Nautiques Lorrains  
de la Région Lorraine



BANQUE POPULAIRE  
LORRAINE CHAMPAGNE  
BANQUE & ASSURANCE



*Prescription FFVoile :*

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.



**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé devant l'école de voile.

**3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 13 H 00 le samedi 18 mai 2013 et avant 9 H 00 le dimanche 19 mai 2013 et le lundi 20 mai 2013 sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.


**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est situé devant l'école de voile.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu  est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y  est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

**5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Les courses sont prévues comme suit :  
Samedi 18 mai à 14 H 30 : affichage de la composition des groupes si il y a lieu.

	<b>Course en flotte</b>	<b>Course en poules</b>
<b>Samedi 18 mai</b>	3 Courses en flotte Signal d'avertissement : 15 H 00	Poules de qualification : 4 courses Signal d'avertissement : 15 H 00
<b>Dimanche 19 mai</b>	4 Courses en flotte Signal d'avertissement : 10 H 00	Poules de qualification : 3 courses Début finale Or et Argent : 2 courses Signal d'avertissement : 10 H 00
<b>Lundi 20 mai</b>	3 Courses en flotte Signal d'avertissement : 10 H 00	Finales Or et Argent : 3 courses Signal d'avertissement : 10 H 00

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange  sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H 00.

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

6.1 Nombre de bateaux inscrits inférieur ou égal à 80 : Pavillon 470



6.2 Nombre de bateaux inscrits supérieur à 80 dans les séries :

Les coureurs seront répartis en QUATRE groupes de manière aléatoire (utilisation du logiciel FREG de la FFVoile).

Chaque groupe sera identifié par une couleur :

Groupe 1 : JAUNE Groupe 3 : VERT Groupe 2 : BLEU Groupe 4 : GRIS

Les concurrents recevront lors de l'inscription **une flamme de la couleur correspondant à leur groupe** qu'ils devront fixer solidement à la tête de leur voile de manière à ce qu'elle soit visible sur les deux bords.

Le pavillon d'avertissement d'un couple de départ consistera en l'envoi simultané des deux pavillons de couleur correspondant à chacun des deux groupes :

Groupe 1 : Pavillon JAUNE



Groupe 3 : Pavillon VERT



Groupe 2 : Pavillon BLEU



Groupe 4 : Pavillon GRIS



Le signal d'avertissement du rond « Or » sera un pavillon ou une flamme de couleur JAUNE.



Le signal d'avertissement du rond « Argent » sera un pavillon ou une flamme de couleur BLEUE.



## 7. ZONES DE COURSE

Les zones de course sont situées sur le Lac de Madine (voir annexe « zones de courses »).

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe Parcours** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

## 9. MARQUES

9.1 Les marques de parcours ou de dégagement sont les suivantes :

Marques 1, 2, 3 et 4 bouées jaune cylindrique

9.2 Les nouvelles marques, telles que prévues dans le § 12.1 des IC, sont les suivantes : bouée blanche Bouygues Télécom.

9.3 Les marques de départ sont les suivantes :

Deux bateaux Comité

Les marques d'arrivée sont les suivantes :

Bateau Comité et bouée cylindrique orange


9.4 Un bateau comité de course signalant un changement de bord du parcours est une marque telle que prévue au 12.2 des IC.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones de danger pour la navigation sont les suivantes : la passe, le bout de l'île du Bois Gérard, le déversoir. Elles sont identifiées sur le plan du Lac de Madine en annexe « zones de courses » par le signal



## 11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange  sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mat d'un bateau comité arborant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord.

11.2 Grille de départ pour le cas où des groupes auraient été constitués :

COURSES	COUPLE DEPART 1		COUPLE DEPART 2	
1	Yellow	Grey	Green	Blue
2	Yellow	Green	Grey	Blue
3	Yellow	Blue	Green	Grey
4	Blue	Green	Grey	Yellow
5	Blue	Grey	Green	Yellow
6	Green	Grey	Blue	Yellow

11.3 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

## 13. L'ARRIVEE

Elle est située sous le vent du bateau du Comité de Course définissant le départ. Elle est matérialisée par le coté « parcours » d'une marque orange à laisser à tribord et le mât du bateau comité de course arborant le pavillon bleu et la flamme orange



## 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>	<i>Temps limite pour la marque 1</i>	<i>Temps cible</i>
470	1H30	30mn	45mn

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra pas faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie RCV 62.1 (a).

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de : 20 minutes (courses en groupe), ou, 30 minutes (courses en flotte), après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## **16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé à l'école de voile. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'école de voile. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritux
- Communication radio et téléphone

16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## **17 CLASSEMENT**

17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de 3.

### **17.2 Courses retirées**

Le nombre maximum de courses prévues est de 10.

3 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve .Ceci modifie l'avis de course.

- Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées de la façon suivante :
- a. Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - b. Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
  - c. Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

## **18 REGLES DE SECURITE**

- 18.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place par élargement au secrétariat de course.
- a. un concurrent qui n'a pas élargé au départ d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre, recevra sans instruction une pénalité de 10% du nombre d'inscrits avec un minimum de 3 places, à la première course du jour.
  - b. un concurrent qui n'a pas élargé au retour à terre, recevra sans instruction une pénalité de 10% du nombre d'inscrits avec un minimum de 3 places, à la dernière course du jour qu'il a couru.
  - c. un concurrent qui n'a élargé ni au départ, ni à l'arrivée, recevra sans instruction une pénalité de 50% du nombre d'inscrits avec un minimum de 3 places à toutes les courses du jour qu'il a courues.

Le secrétariat, situé devant le club, sera ouvert 1 heure avant le signal d'avertissement de la première course du jour ou dès l'amenée de l'aperçu.

L'élargement est clos au moment de la première course du jour. Des élargements tardifs pourront être acceptés avant le départ des courses suivantes, pourvu que les coureurs n'aient pas participé aux courses précédentes du jour.

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## **19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **21. PUBLICITE**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice et l'appliquer conformément à la notice remise à l'inscription.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : drapeau Ligue Lorraine de Voile

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24 EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

**25. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués comme précisé dans l'avis de course.

**27. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course :	J MAUGRAS
Président du Jury :	J TERRASSON
Jaugeur d'épreuve :	JF COUR

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*)**:

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**RRS 67 (\*)**:

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

**RRS 70.5 (\*)**:

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 78 (\*)**:

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**RRS 86.3 (\*)**:

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 88 (\*)**:

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

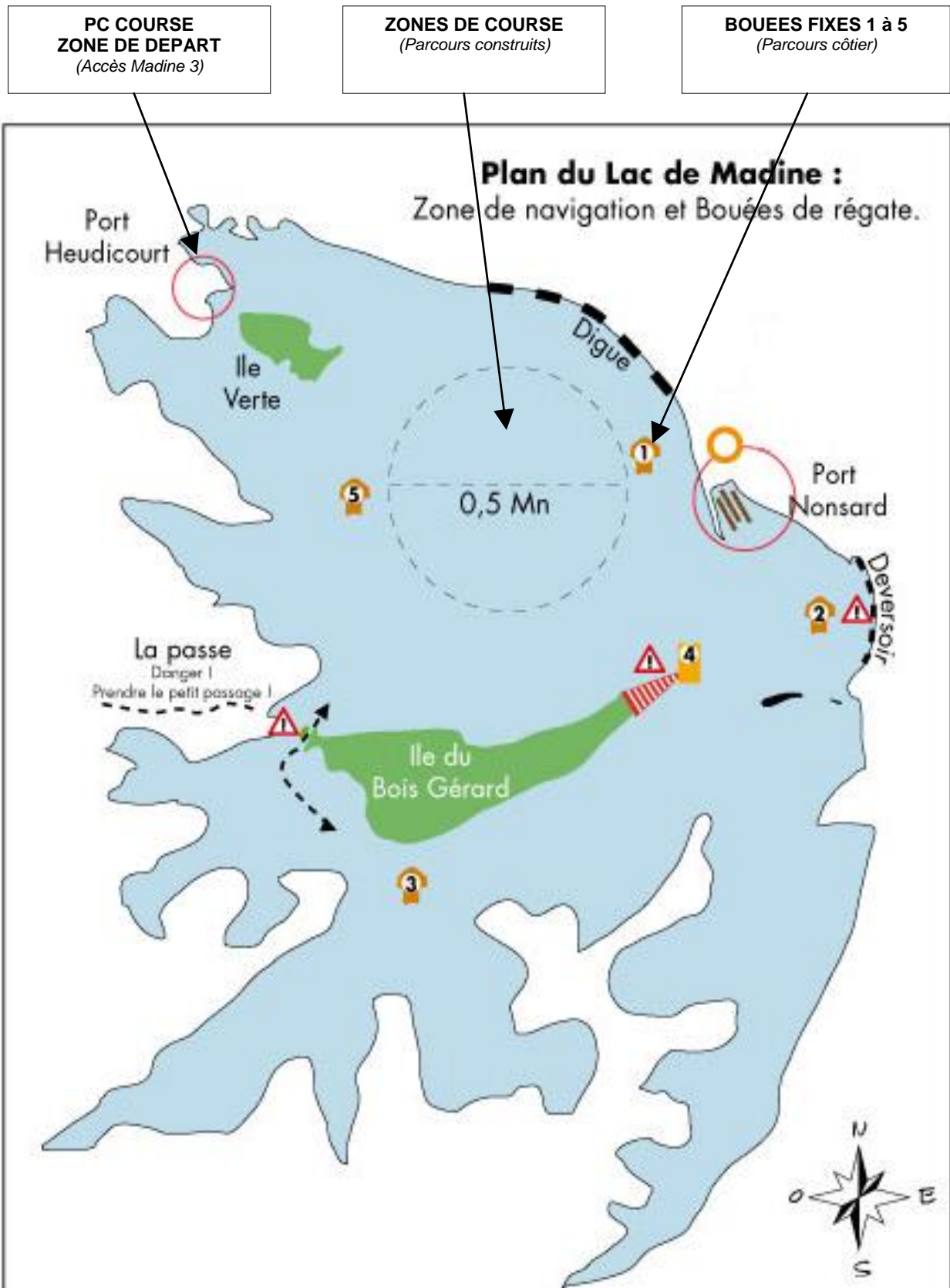
**RRS 91 (\*)**:

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**APPENDIX R (\*)**:

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

## ANNEXE « ZONES DE COURSE »

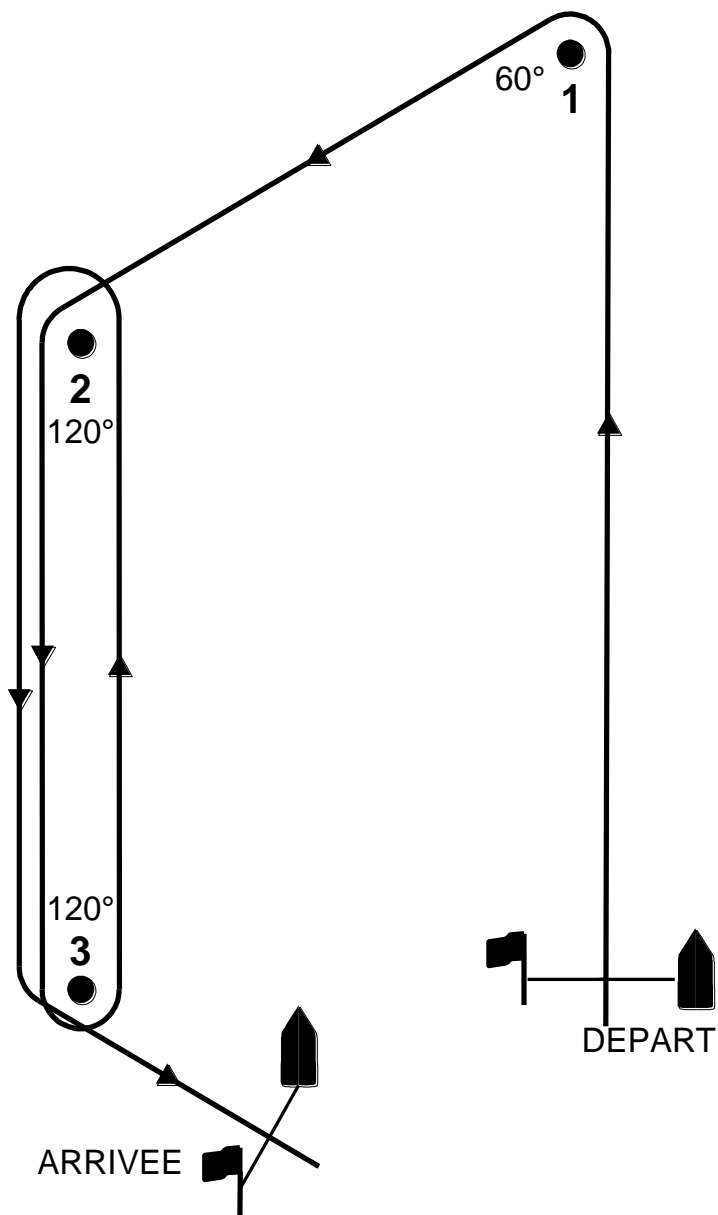



# ANNEXE « PARCOURS »

## PARCOURS EN TRAPEZE

### Parcours externe

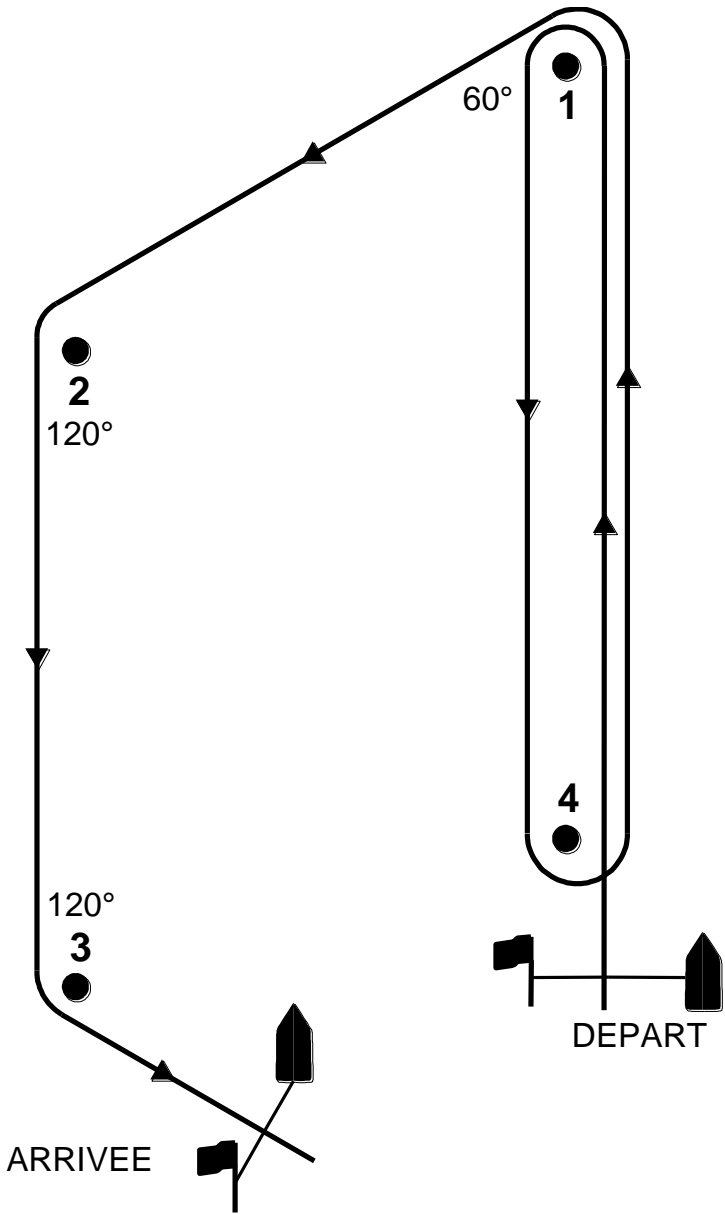

**Parcours n° 1**  
D, 1, 2, 3, 2, 3, A



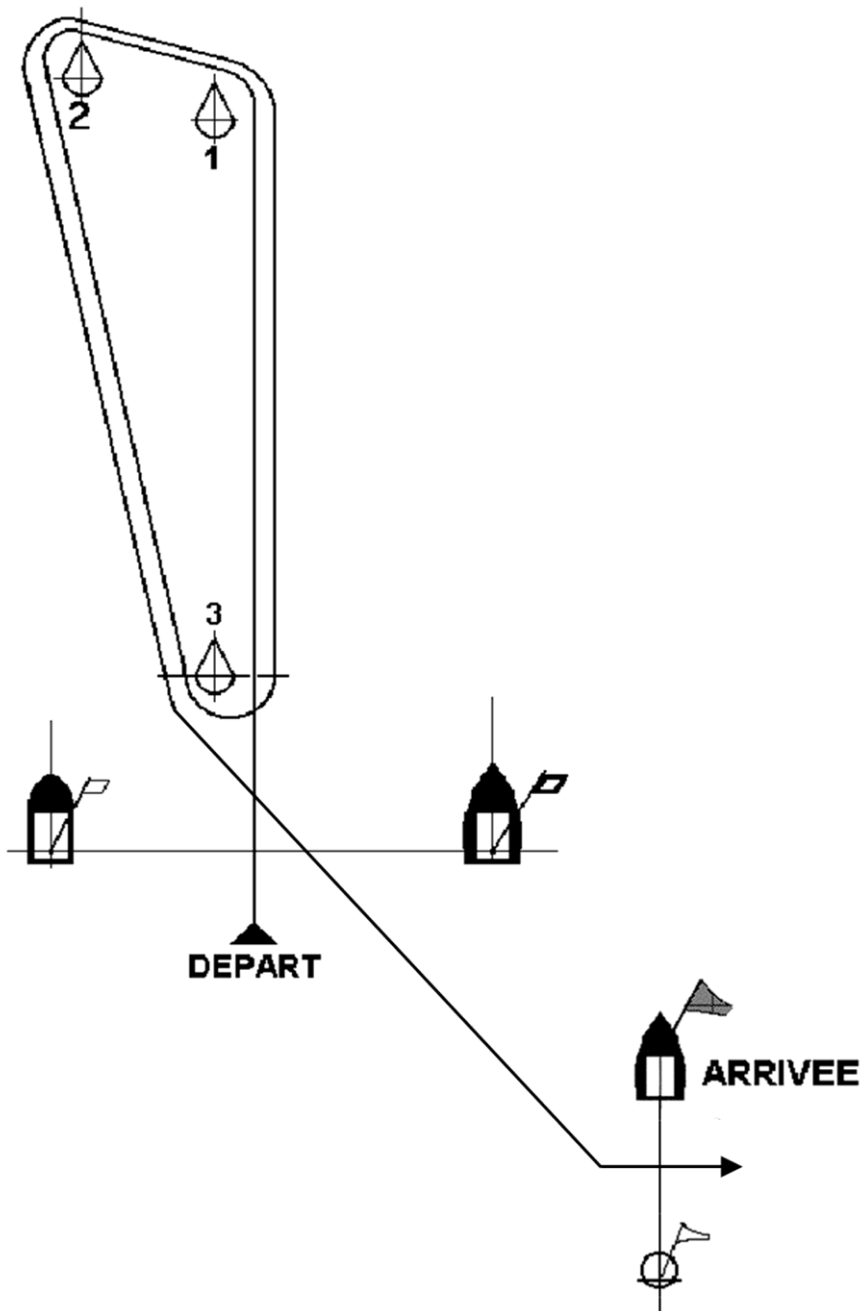
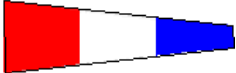
**PARCOURS EN TRAPEZE**

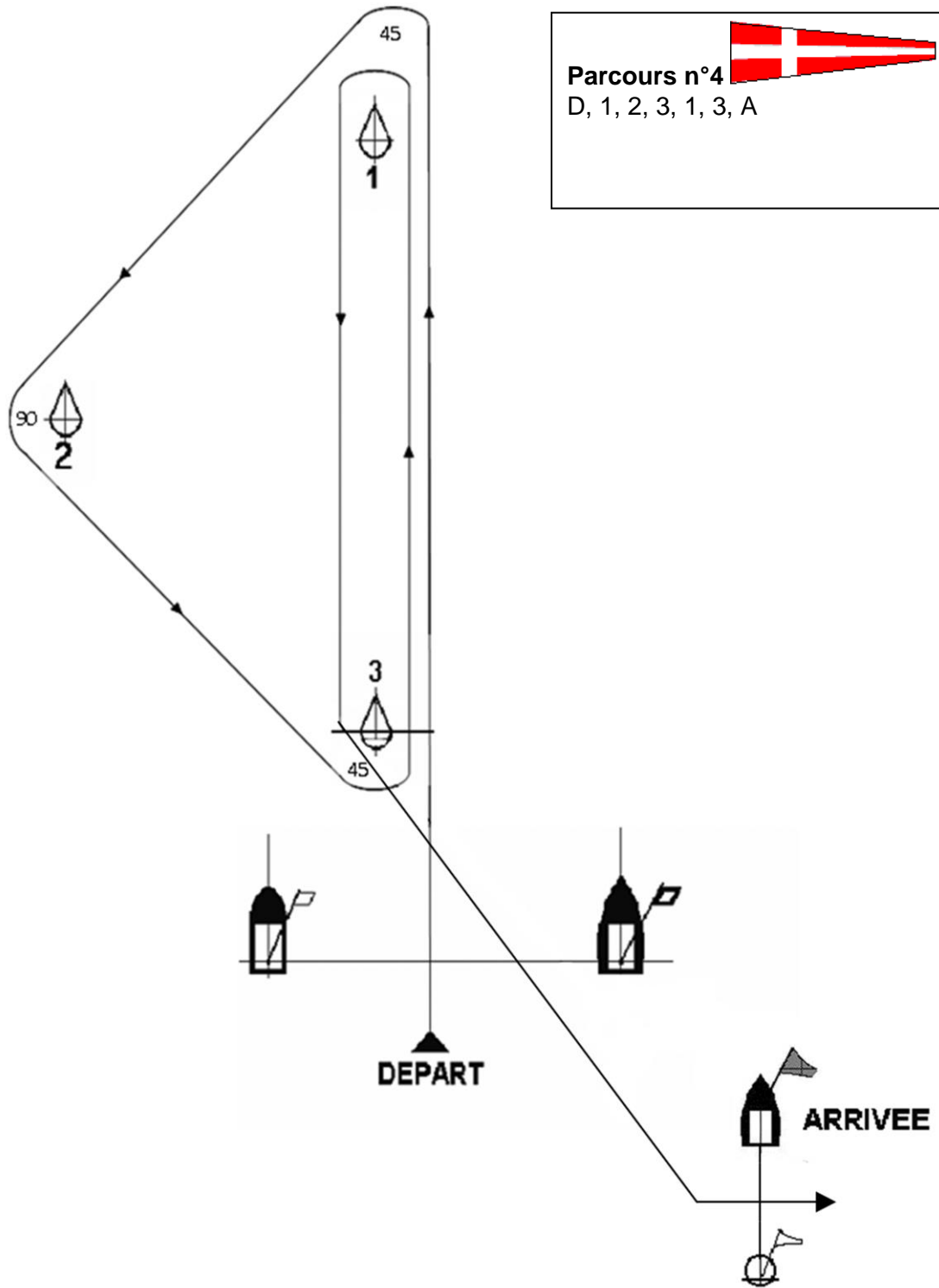
**Parcours Interne**

**Parcours n° 2**  
D, 1, 4, 1, 2, 3, A



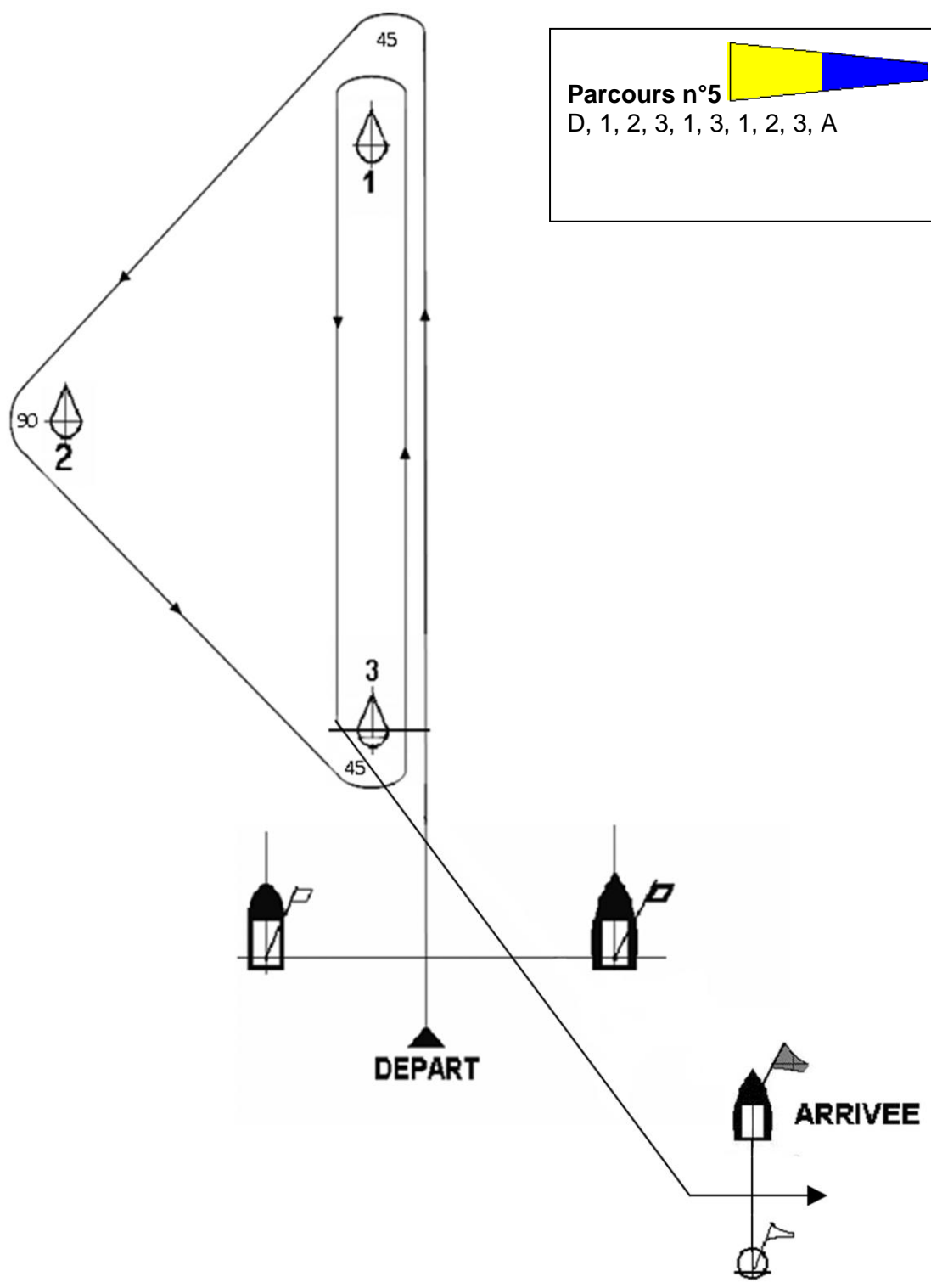
**Parcours n° 3**  
D, 1, 2, 3, 1, 2, 3, A

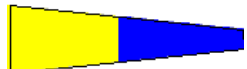




DEPART

ARRIVEE



**Parcours n°5**   
 D, 1, 2, 3, 1, 3, 1, 2, 3, A

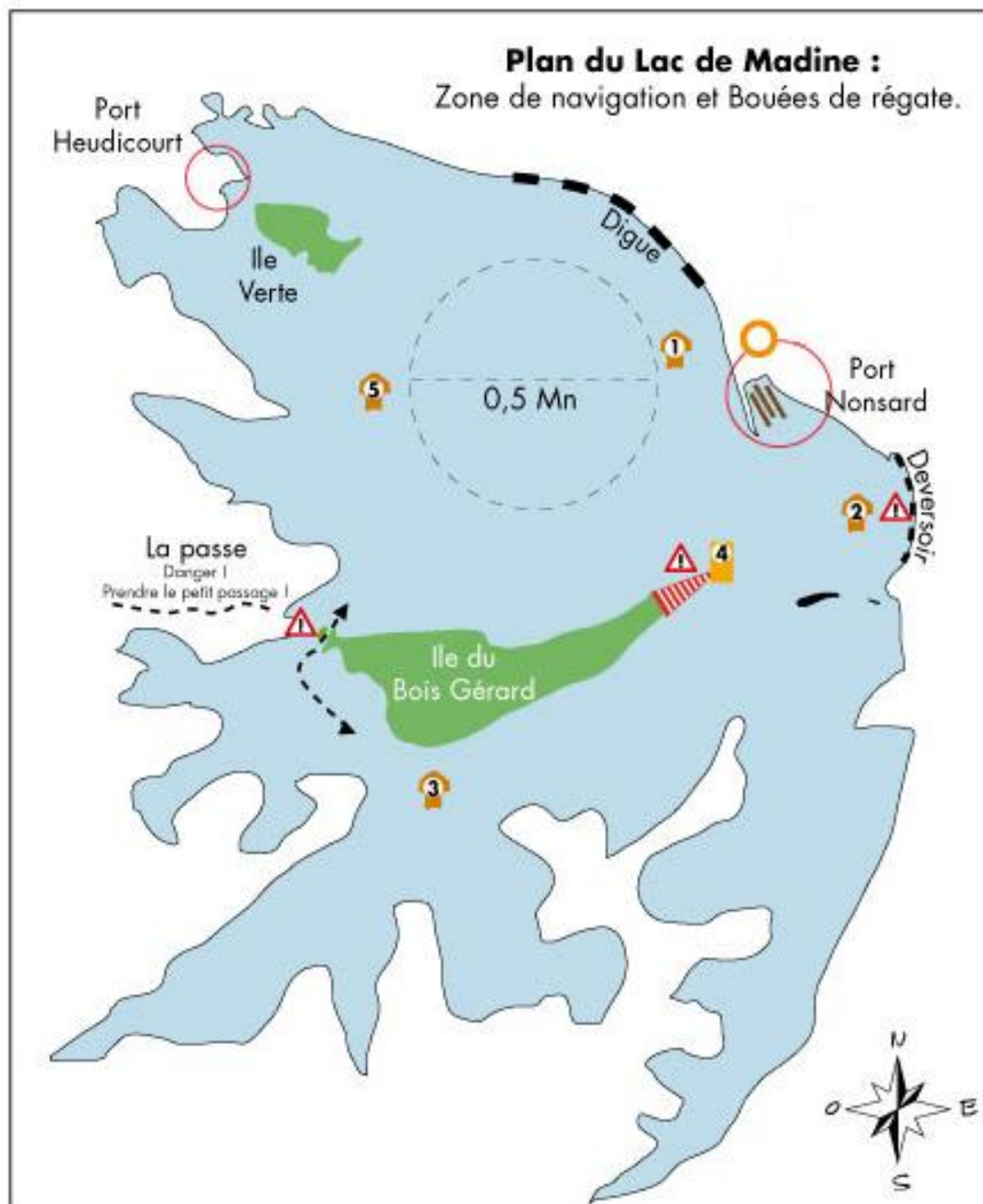
## PARCOURS C1 A C2 (PARCOURS COTIERS) – Parcours n°6



Les marques de parcours sont les bouées fixes cylindriques jaunes du Lac de Madine (marques 1 à 5 sur le plan ci-dessous).

La marque de dégagement (quand elle existe) est une bouée gonflable jaune.

La zone de départ est aussi la zone d'arrivée. Elle est située dans la partie Nord du Lac.



### PARCOURS C1

Départ – (dégagement éventuel) – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 – Arrivée

Contourner les marques 5, 3, 2 et 1 en les laissant à bâbord.

Contourner la marque 4 (poteau planté dans le sable) en la laissant à tribord.

### PARCOURS C2

Départ – (dégagement éventuel) – 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – Arrivée

Contourner les marques 1, 2, 3 et 5 en les laissant à tribord.

Contourner la marque 4 (poteau planté dans le sable) en la laissant à bâbord.



La Ligue Lorraine de Voile remercie tous les partenaires officiels du Championnat de France Promotion 470 Open de la Mirabelle 2013

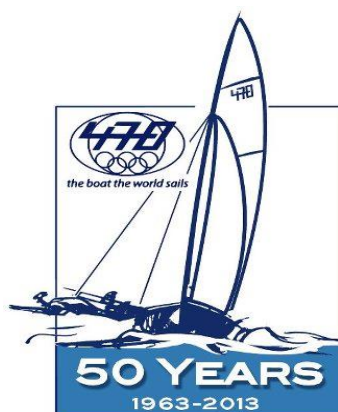


La Région  
**Lorraine**

BANQUE POPULAIRE  
**LORRAINE CHAMPAGNE**  
BANQUE & ASSURANCE



Une épreuve du Promotour de l'Association de Classe 470 France



Avec le soutien de la Société Nautique de Madine

